



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SUBMISSION À :

Agence Parcs Canada
Unité de gestion Banff
C.P. 900
216 Hawk Avenue
Banff, AB, T1L 1K2

**RÉVISION 002 À UNE
INVITATION À SOUMISSIONNER**

**REVISION 001 TO AN
INVITATION TO TENDER**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Issuing Office - Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Parc National Banff
C.P. 900
Banff, AB
T1L 1K2

Title - Sujet : Remise à neuf de l'installation des sources thermales Radium – Amélioration des douches et des vestiaires pour hommes et pour femmes, Parc national Kootenay (Colombie-Britannique)	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P421-19-0008/A	Date : 25 juin 2019
Amendment No. - N° de modification : 002	
Client Reference No. - N° de référence du client : S/O	
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-19-00876346	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 02 :00 PM On - le : 11 juillet 2019	Time Zone - Fuseau horaire Heure avancée des Rocheuses (HAR) - Mountain Daylight Time (MDT)
--	---

F.O.B. - F.A.B. : Plant - Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other - Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Enquiries to - Adresser toute demande de renseignements à : Annie Roy		
Telephone No. - N° de telephone : 403-762-1459	Fax No. -N° de télécopieur :	Email Address – Courriel : annie.roy2@canada.ca
Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction : Installation des sources thermales Radium, Parc National Kootenay		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER –
À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Address - Adresse :	
Telephone No. - N° de telephone :	Fax No. - N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Signature :	Date :

Solicitation No. - N° de l'invitation :
5P421-19-0018/A

Amd. No. - N° de la modif. :
002

Contracting Authority - Autorité contractante :
Annie Roy

Client Ref. No. - N° de réf. du client :
N/A

Title – Titre :
Remise à neuf de l'installation des sources thermales Radium – Amélioration des
douches et des vestiaires pour hommes et pour femmes

Modification 002

Cette modification vise à :

- A. prolonger la date limite d'invitation à soumissionner jusqu'au 11 juillet 2019;
- B. Répondre aux questions des soumissionnaires;
- C. Distribuer l'information de la visite des lieux

A. Date limite de la demande de soumissions

La date de clôture de la demande de soumissions 5P421-19-0018/A, intitulée « Remise à neuf de l'installation des sources thermales Radium – Amélioration des douches et des vestiaires pour hommes et pour femmes », est reportée du 4 juillet 2019 au 11 juillet 2019.

B. Questions et réponses

- Q1.** Les dessins montrent que seul le stratifié doit être remplacé pour les stations de soins personnels, les bancs, les éviers, etc. Il faudrait moins de temps pour tout remplacer. Veuillez confirmer.
- R1.** À la suite d'un examen approfondi de ces éléments, nous modifierons les dessins pour préciser qu'il faut démolir les stations de soins personnels, les comptoirs des éviers et le dessus des bancs, et remplacer le tout par du nouveau matériel.
- Q2.** Savez-vous s'il y a de l'eau sous le revêtement de sol existant ?
- R2.** Oui, nous supposons qu'il y a de l'eau sous le revêtement de sol existant, car il est fissuré à de nombreux endroits. Le devis sera modifié pour préciser qu'il faut prévoir le séchage du sous-sol.
- Q3.** En ce qui concerne les carreaux de plafond à remplacer dans la douche, faut-il également remplacer le dos protecteur?
- R3.** Oui, selon le détail n° 7, A-501.
- Q4.** Le revêtement de sol va jusqu'à l'évier dans les locaux d'entretien. Faut-il procéder de la même façon en ce qui concerne la résine époxyde?
- R4.** Il faut enlever l'évier, installer le revêtement de sol et réinstaller l'évier.
- Q5.** Des travaux peuvent-ils être achevés avant le 15 octobre 2019 ?
- R5.** Oui, l'installation du matériel, des plafonds à ossature en T et de l'éclairage peut se faire avant le 15 octobre. L'entrepreneur ne peut pas travailler pendant la longue fin de semaine de l'Action de grâce, y compris le vendredi d'avant (11 octobre); il peut reprendre les travaux par la suite.
- Q6.** Y a-t-il un endroit où nous pouvons entreposer les matériaux?
- R6.** L'entrepreneur peut entreposer ses matériaux au sous-sol. Il y a également un bureau et une connexion wifi à cet endroit.
- Q7.** Y a-t-il des restrictions concernant le stationnement?
- R7.** L'entrepreneur doit utiliser les places de stationnement situées de l'autre côté de la rue, à l'arrière du terrain de stationnement. S'il souhaite avoir une remorque sur place, il doit également la garer à cet endroit.

Solicitation No. - N° de l'invitation :
5P421-19-0018/A

Amd. No. - N° de la modif. :
002

Contracting Authority - Autorité contractante :
Annie Roy

Client Ref. No. - N° de réf. du client :
N/A

Title – Titre :
Remise à neuf de l'installation des sources thermales Radium – Amélioration des
douches et des vestiaires pour hommes et pour femmes

- Q8.** Que signifie la note concernant l'extinction des incendies qui se trouve sur le dessin?
- R8.** L'entrepreneur est responsable des modifications à apporter aux têtes de gicleurs existantes pour permettre l'installation d'un nouveau plafond. Il doit retenir les services d'un ingénieur en extinction des incendies.
- Q9.** Faut-il se débarrasser de tous les débris découlant de la démolition?
- R9.** L'entrepreneur doit conserver les lumières DEL existantes des installations pour femmes. Il doit conserver toutes les partitions ainsi que la quincaillerie.
- Q10.** Y a-t-il des restrictions concernant les heures de travail, notamment lorsque le personnel de l'Agence n'est pas sur place?
- R10.** L'entrepreneur est autorisé à travailler lorsque le personnel n'est pas présent, sauf les fins de semaine. Il est préférable qu'il travaille avant et après les heures d'ouverture de l'installation au public (n'importe quand, sauf de 13 h à 21 h, du lundi au vendredi), mais il ne s'agit pas d'une obligation. Il revient à l'entrepreneur de fixer ses heures de travail durant la semaine, mais il n'y a aucune restriction. Il recevra les clés lui donnant accès au bâtiment lors de la réunion de démarrage et il devrait les retourner au moment de la publication du certificat définitif d'achèvement.

C. Information de la visite des lieux

Fournisseur	Nom du représentant
Ronin Construction Ltd	Craig Petersen

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et avec l'approbation des fournisseurs.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS